

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Constantinople, le 16 avril : Tous les officiers dont les corps font partie de l'armée de Kurdistan et qui se trouvent en ce moment en congé, ont reçu l'ordre de rejoindre leurs drapeaux.
— On écrit de Smyrne, le 20 avril : Jeudi dernier, MM. les négociants français ont été convoqués au consulat de France. M. le consul-général leur a donné communication d'une dépêche de l'ambassadeur par laquelle S. E. fait savoir que l'exécution du traité du 25 novembre n'a jamais été ajournée et qu'il est en pleine vigueur pour le commerce français.
P. S. Nous apprenons à l'instant que le tarif anglais a été signé le 18 du courant à 2 heures A. M. Nous espérons en conséquence recevoir incessamment à Smyrne ces tarifs si impatiemment attendus.

ANGLETERRE. — Londres, le 3 mai.

S. A. I. le grand-duc de Russie est arrivé hier à Deptford par le bateau à vapeur le Cerbere; il a été reçu par le capitaine-sheriff, accompagné de M. Dedel, ambassadeur de Hollande et d'un grand nombre d'officiers. Aussitôt que S. A. I. a touché le rivage, il a été salué d'une salve royale. Il a ensuite déjeuné avec sa suite à la demeure du sheriff, après quoi il est parti pour Londres dans une voiture de la cour, ainsi que le prince Henri des Pays-Bas, le comte Orloff et le consul russe.
— La Gazette de Londres d'hier publie une proclamation de S. M. qui défend, sous les peines les plus sévères, les réunions populaires illégales sur toute l'étendue du Royaume-Uni.

FRANCE. — Paris, le 5 Mai.

On assure, dit le Nouvelliste, que le maréchal Soult partira à la fin du mois pour faire un voyage à Londres.
— La chambre des députés a procédé hier au renouvellement de ses bureaux. Sur les 18 nominations, la gauche et le centre gauche n'en ont obtenu que 8. L'ancienne majorité en a eu neuf.
M. Sapey a été nommé à l'unanimité. Les 8 nominations de la gauche sont MM. Calmon, Dufaure, Thiers, F. de Corcelles, Ducos, Billaut, Motet et Berger. Les neuf nominations de l'ancienne majorité sont MM. de Dalmatie, Merlin, de Nogaret, Cunin-Gridaine, Duchâtel, Galos, Ragnet-Épine, Lanyer et le marquis de Chasseloup. Comme on le voit la chambre est toujours partagée en deux.
— M. Teulon, député du Gard, a déposé aujourd'hui sur le bureau de la chambre trois pétitions ayant pour objet la réforme électorale. L'une de ces pétitions est signée par un grand nombre d'habitants électeurs et éligibles de la ville de Beaucaire; une autre, par des habitants de la commune et du canton de Saint-Mamers (Gard.)
— Une médaille commémorative du fait d'armes de Saint-Jean d'Ulloa vient d'être frappée et placée dans les casiers du musée monétaire.
— Le fût de la colonne de juillet a considérablement monté depuis que les travaux sont repris; il est aujourd'hui construit à la moitié de sa hauteur environ. Dans l'intérieur monte en spirale un escalier tout en bronze, qui conduira sur le chapiteau, lequel supportera la statue du Génie de la Liberté, exposée en ce moment dans l'atelier. Cette colonne sera inaugurée, à ce qu'on assure le 28 juillet.
— Le Constitutionnel annonce que M. Gasparin, chargé par intérim du portefeuille des travaux publics, doit proposer un projet de loi portant création, aux frais de l'état, d'un chemin de fer de Paris à la Belgique.
— La cour de cassation a rejeté, dans son audience d'aujourd'hui, le pourvoi des gérans du National, du Corsaire et de l'Europe monarchique, dans l'affaire des fils Périer contre ces trois journaux.
— L'art musical vient de faire une perte très regrettable dans la personne de M. le chevalier Paër, membre de l'Institut,

professeur au Conservatoire, etc., décédé hier, à l'âge de soixante-neuf ans, à la suite d'une courte maladie.

La chambre des députés en ajournant à un bref délai la prise en considération du projet d'adresse présenté par M. Mauguin, a obéi à des habitudes de timidité qui lui font toujours prendre un moyen terme entre deux résolutions tranchées et nettes.

La décision qu'elle a prise, nous paraît la pire de toutes; elle ne rejette pas une proposition contraire à la prérogative royale et en l'ajournant, elle laisse suspendus on sait sur qui, tous les dangers de la situation.

Nous aurions préféré des explications nettes, développées, poussées jusqu'aux dernières limites de la discussion, à cet ajournement. d'ailleurs si court, qui ressemble moins à une concession qu'à une menace.

Si l'on touche au dénouement de la crise, comme l'a déclaré M. le garde-des-sceaux, cette sommation sous trois jours, faite au gouvernement, restera sans mauvais résultat, mais si, mercredi prochain un nouveau délai devenait nécessaire, la chambre sera-t-elle disposée à l'accorder?

Pourquoi les représentants du pays n'imitent-ils pas la conduite loyale de la couronne? Pourquoi craignent-ils de reconnaître les obstacles qui se sont rencontrés jusqu'ici, obstacles nés de passions personnelles qu'il serait bien temps de ne plus écouter? S'il se trouvait plus de désintéressement et de patriotisme chez quelques hommes, tout serait fini depuis plus d'un mois, mais chacun a ses rancunes, ses engagements secrets, ses scrupules; chacun s'exagère la valeur de son propre mérite et les exigences de sa dignité. On veut bien qu'un ministère sérieux se constitue, mais on ne veut y entrer qu'avec des conditions repoussées par les collègues mêmes que l'on désire le plus. On se plaint de ce que le Moniteur ne donne pas au pays une administration définitive, et on met tout en œuvre pour entraver les combinaisons. Dès qu'un ministère est sur le point de se former, personne n'en veut plus, pas même ceux qui doivent en faire partie. Pendant six mois, nous avons vu les ambitions monter à l'assaut du pouvoir. Aujourd'hui, elles ont peur de le prendre; elles ne savent pas où l'aborder. Le gouvernement a été mis par les partis, à une sorte d'adjudication publique, et personne n'ose plus s'en déclarer acquéreur. Cet état de choses afflige profondément le pays.

Quoiqu'il en soit, la crise paraît encore loin de finir. Le maréchal Soult, tout en reprenant les pouvoirs dont le roi a bien voulu le charger, croit devoir attendre que les passions se calment et que des importances, aujourd'hui fort exagérées, reviennent à un plus juste sentiment de leur valeur personnelle et de la situation générale.

Le maréchal a déclaré très-positivement à MM. Teste et Cunin Gridaine, qu'il attendrait désormais jusqu'à ce qu'on vint à lui, et que, du reste, il ne voulait plus entendre parler de M. Thiers pour quelque combinaison que ce fût. MM. Teste et Cunin Gridaine, approuvant tout-à-fait la pensée du maréchal, subordonneront tout-à-fait leur conduite à la sienne. Il n'y a plus aucune démarche en ce moment; tout se borne à quelques conversations avec MM. Guizot et Duchâtel.

REVUE DES JOURNAUX.

La chambre des députés, dans sa séance d'hier, a ajourné à mercredi 8 du courant, la question de savoir si la proposition de M. Mauguin, qui a pour but de faire une adresse au roi, sur la crise actuelle, sera prise en considération. Nous nous attendions, dit le Journal des Débats, à une discussion sérieuse, approfondie, vive même, nous la désirions. Car, à notre avis, ce sont les partis qui ont à craindre la publicité: en revanche des vérités qu'ils croient avoir à dire, on aurait eu à leur répondre par un exposé sincère et complet des difficultés qui paralysent depuis deux mois nos institutions. Notre attente a été trompée, la chambre a remis la discussion à mercredi prochain. Nous le regrettons vivement, et nous sommes fâchés surtout que cet ajournement, qui ressemble à une sommation d'avoir à composer un ministère d'ici à trois jours, ait été proposé en quelque

sorte par le garde des sceaux M. Girod (de l'Ain)... Nous avons éprouvé un sentiment des plus pénibles quand nous avons vu la délibération s'ouvrir sur la durée de cet ajournement, comme si l'agissait de remise d'un procès de mur mitoyen demandée à un tribunal de 1^{re} instance. Les uns proposaient d'ajourner la discussion à samedi prochain, les autres à lundi. Après deux délibérations, la chambre a choisi mercredi. Dieu veuille que nos tristes conjectures nous trompent et que d'ici là, le pays ait enfin un ministère! Dieu veuille que ces trois jours apaisent les passions, réconcilient les inimitiés, fassent rentrer un peu de raison dans les esprits, un peu de patriotisme dans les cœurs.

Le Constitutionnel paraît s'accorder assez volontiers du résultat de cette séance. Voici par quelles réflexions il termine son article à ce sujet: « Les débats d'aujourd'hui, bien qu'avortés, auront donc ce résultat de mettre en demeure les hauts personnages auxquels la couronne a donné mission de composer un cabinet. Il aura encore ce résultat d'en finir avec le cabinet intérimaire, qui, dit-on, prenait presque au sérieux le bruit de son maintien et s'appretait à finir la session. Assurément le pays est bien impatient, la chambre est bien lasse; mais à la chambre ni au pays on ne persuadera, que le seul expédient praticable dans la situation, soit de constituer définitivement, à l'ombre du maréchal Soult, le cabinet éphémère qui a été créé pour pourvoir aux nécessités administratives. Cet expédient ne finirait rien et il ajouterait au malaise général un immense ridicule. La chambre même en a fait justice par son vote d'aujourd'hui. »

Le National negarde plus aucune mesure envers la chambre. Il commence à craindre que les élections de 1839, n'aient été de la part du ministère du 15 avril, une mesure plus habile et plus sage que l'opposition ne le croyait d'abord.

« Au commencement de cette session, dit la feuille républicaine, le pouvoir parlementaire, un peu rajeuni par les élections générales semblait vouloir montrer quelque énergie. Ce n'était pas l'inspiration populaire qui vivait en lui, mais on sentait que le corps électoral ayant sanctionné cette fois au milieu des préoccupations sympathiques de la France, il en était résulté pour la chambre une force inaccoutumée. Cette force, il faut le dire, se dissipe chaque jour et les espérances qu'elle a fait naître s'évanouissent à mesure que l'on s'éloigne davantage du jour des élections. La chambre à peu de chose près est aujourd'hui ce qu'étaient les assemblées précédentes. En se jouant d'elle depuis 2 mois, la Cour, il faut le dire, l'avait mieux jugée que nous. »

Le Commerce attaque la majorité qui a voté l'ajournement et ne peut comprendre quels motifs ont pu diriger l'étrange conduite de M. Thiers.

« Cette majorité, dit-il, s'est composée du centre pur, du centre gauche et d'une partie de la gauche coalisée. Non content de ce retard, M. Thiers a voté pour l'ajournement le plus long que l'on eut demandé pour le renvoi de la discussion à samedi prochain, mais la chambre a décidé qu'elle serait reprise mercredi. — Nous l'avouons humblement. Nous ne comprenons plus rien à l'attitude de la gauche coalisée. Nous cherchons les motifs de cette terreur qu'elle trahit en chaque occasion pour les positions nettes et pour la discussion. Les tacticiens du centre gauche l'ont-ils complètement absorbée, et n'a-t-elle pour but et pour pensée, dut-elle lui en coûter sa force et sa popularité, que l'élevation de M. Thiers. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Dépêche télégraphique.)

Bayonne, 5 mai, 5 h. 1/2.

Dans leurs bulletins du 27 avril, Espartero annonce et Martoto avoue la prise de la Pena del Moro. Dans ceux du 50, ce dernier dit avoir emporté quelques positions de l'ennemi; Espartero l'avoue, mais ajoute qu'elles ont été reprises par la garde royale.

Les lettres du 2, de Santander, annoncent l'abandon du fort de Ramalés par les carlistes, et leur concentration sur Guardamino.

Le 1^{er}, Diego Léon s'est emparé de Balascouain, où il a trouvé cinq canons. (Moniteur.)

Feuilleton.

UN SOUVENIR.

I.

Mon père avait un vieil ami, très-gai, très-instruit, et si bavard, qu'avec la meilleure volonté du monde il lui eût été impossible de ne pas se trouver quelquefois à côté de la vérité. Si nous n'eussions pas su qu'il se nommait M. de Nérac et si notre grand-mère ne nous eût pas assuré l'avoir bercé sur ses genoux, nous l'eussions pris volontiers pour le juif errant.
Un soir que mon père avait nombreuse compagnie, M. de Nérac s'empara, comme l'ordinaire, de la conversation; mais de graves questions se discutèrent alors; le journal du matin avait apporté la nouvelle du désastre de Waterloo, et personne n'écoutait guère le conteur; il lui échappa cependant une phrase si inattendue, si bizarre que, par un mouvement spontané, tous les yeux se tournèrent vers lui.
Cette phrase était celle-ci :
— Vous avez sans doute entendu parler d'un homme que l'on avait pendu qu'un médecin décrocha pendant la nuit pour le disséquer, et qui revint à la vie sous le premier coup de bistouri? eh bien! cet homme c'est moi.
Tout le monde eût éclaté de rire à ce début étrange, si les yeux inspirés de M. de Nérac, si sa belle tête d'homme n'eussent commandé cette espèce de respect intraduisible en notre langue. — Il dominait son auditoire, comme disent, en certain lieu, les gens polis forcés d'écouter; ou, comme disent encore les orateurs qui tiennent à se persuader qu'on les écoute.
Pour mon compte je regardai naïvement au cou de M. de Nérac, autant toutefois que pouvait me le permettre sa large cravate blanche, pour voir s'il n'y restait point quelque trace de cette autre cravate qu'on appelle cravate de Normands. Mais je n'y vis qu'une légère cicatrice; c'est sans doute le coup de bistouri, pensai-je; — en effet il la cita comme preuve de ce qu'il avançait, et continua ainsi :
Je ne suis pas si loin de la conversation générale que vous pouvez le

croire : un des héros morts à Waterloo et dont le nom m'a frappé dans la trop longue liste que vous venez de lire, a joué le second rôle dans le drame bizarre où j'ai joué le premier.

Tout le monde écouta.

C'était en 95. J'étais riche, noble et passablement tourné. — Riche je ne le suis plus; noble je ne le suis plus guère; car la noblesse a besoin de l'éclat de la fortune; quant à la tournure, il m'en reste ce qu'il faut pour en faire ce qu'on en fait à mon âge. Je n'étais pas assez patriote pour me faire l'un des héros des quatorzièmes armées qui marchaient, pieds nus, à la conquête du monde; ni royaliste assez pur sang pour aller faire la guerre buissonnière dans les royaumes de la Vendée; mais l'amour de la gloire ne me talonnait pas, — et comme il faut de toute nécessité, à ce qu'il paraît, en avoir un sur les talons, — j'aimais beaucoup la fille d'un ouvrier que j'avais vue je ne sais où et que j'adorais je ne sais pourquoi. A moins cependant que ce ne fût pour ses grands yeux bleus, ses cheveux blonds cendrés et tout ce qui s'en suit. Blancs et bruns tous les portraits crayonnés de main d'amoureux se ressemblent, je vous ferai donc grâce du portrait de Marie. — La plus charmante enfant qu'on ait jamais vue, voilà tout.

Son père était un gaillard qui aurait été Hercule du Nord, si les Hercules du Nord avaient été inventés. Républicain enragé, il avait changé son nom de Choppin contre celui de Brutus, et le joli nom de sa fille contre celui de Luzerne, qui remplaçait dans l'almanach d'alors la sainte patronne de ma bien-aimée. Mais le nom n'y faisait rien; je me serais fait pendre pour Mlle. Marie Choppin comme pour la citoyenne Luzerne. J'avoue cependant que je ne m'en croyais pas si près. Que les amoureux y prennent garde! ils emploient souvent des métaphores qu'ils croient très naturelles, et qui paraissent plus tard fort exagérées.

— Je ne voyais Marie que rarement, continua M. de Nérac; car je craignais de la compromettre. J'étais cependant résolu à l'épouser, et je n'attendais qu'une circonstance favorable pour la demander à son père. Je connaissais les principes que professait Brutus, et ne doutais point qu'il ne m'eût refusé sa fille à cause de ma qualité de noble.

Le mot de alliance eût passé du côté du peuple.

Un jour que Brutus était au club dont il ne manquait aucune séance, car ses six pieds et sa voix de Stentor lui donnaient une influence qui chatouillait grandement sa vanité, je m'étais introduit chez Marie.

Nous avions quatre heures à peu près à passer ensemble; mais que sont quatre heures pour des amoureux? Aussi arriva-t-il ce qui devait nécessairement arriver: c'est que nous croyions avoir encore bien du temps devant nous, quand le moment où j'aurais dû la quitter était déjà bien loin derrière. Nous n'en fûmes même avertis que par les huras et les cris de la foule qui sortait du club en chantant la Marseillaise. Au même instant, la porte s'ouvrit. Je n'eus que le temps de me jeter dans une armoire-boutique, sans savoir quand ni comment j'en pourrais sortir. Brutus venait de rentrer suivi d'un autre individu. Marie se composa sans doute un maintien à peu près tranquille, car son père ne lui adressa la parole que pour lui dire : — Petite, apporte une bouteille et deux verres : l'amour doit avoir une soif d'enfer, sacrebleu! après en avoir dégoisé comme il l'a fait pendant deux heures.

Et pendant que Marie servait la bouteille et les verres, la conversation suivante s'établit entre Brutus et son compagnon :

— Ah ça, Curtius, sais-tu que t'as une éloquence qui te menaera loin, mon garçon. Tu n'as pas long-temps garçon boucher, c'est moi que j'te l'dis.

— Dame! père Brutus, chacun son tour. — Dans la vie de ce monde, tous les hommes ont deux bras et deux jambes.

— A ta santé, reprit Brutus.

— A la tienne, citoyen, et à celle de la citoyenne Luzerne.

— A propos, dit Brutus, après avoir vidé son verre, comment la trouves-tu, ma fille?

— Mais, comme tout le monde la trouve, donc : la plus jolie fille de la ville.

— Eh ben! mon garçon, écoute : t'es-tu un bon garçon, peut-être bon un peu porté sur la boisson, mais il faut qu'on jeunesse s'passe... avec ça qu'à ton âge je ne crachais pas sur la vendange; t'es bon travailleur, t'as bon cœur, t'auras vingt-deux ans bientôt; il faut songer à l'établir, et si tu veux.....

Pour bien comprendre cette dépêche, nous croyons devoir appeler qu'après la prise de la Pena del Moro qui a eu lieu le 27 avril, Espartero a fait venir sa grosse artillerie pour faire le siège de Ramalès, situé de ce côté-ci de la Queranza.

D'un autre côté, le général Léon était parti de Pampelune avec une forte division pour marcher sur la Biscaye, il est donc probable que Maroto aura abandonné Ramalès pour ne point compromettre son armée qui, par les mouvements combinés des généraux de la reine, se trouverait entourée de plusieurs divisions, comme le fut en 1857 l'expédition carliste sous les ordres du comte de Negri.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 mai.

Nous avons dit avant-hier qu'à la suite de la conclusion de nos différends politiques il serait créé de nouvelles légations; il paraît que de nombreux changements auraient lieu dans le département des affaires étrangères et de l'intérieur afin d'obvier aux inconvénients qui résultent de l'adjonction vicieuse de ces deux départements. Dans le cas où M. le baron de T'Serclaes serait nommé à Saint-Pétersbourg, M. Smits le remplacerait comme secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, qui désormais aura à s'occuper sérieusement des relations commerciales. Pour faciliter davantage les rapports de la direction de commerce, aujourd'hui si fortement entravée par une organisation vicieuse, elle serait transférée aux affaires étrangères et réunie à la division des consulats sous la direction d'un fonctionnaire spécial. Le secrétaire actuel serait employé dans les relations extérieures et l'industrie formerait une division au département de l'intérieur dirigée par un chef de bureau actuel qui, commis rédacteur depuis la révolution, obtiendrait la récompense de ses nombreux services.

Cette combinaison rendrait possible la réunion des deux ministères et serait d'autant plus utile que l'anomalie qui existe dans la situation actuelle de la direction du commerce, et qui est si nuisible aux intérêts du pays, à cause des lenteurs et des doubles emplois qu'elle entraîne nécessairement après elle, cesserait.

La diplomatie commerciale étant la seule dont le ministère des affaires étrangères ait désormais à s'occuper, la nomination du directeur du commerce comme secrétaire-général paraît naturelle, ce serait dans l'attente de ce changement que M. Smits n'aurait été nommé directeur de la Banque que provisoirement.

(J. de la Belgique.)

Parmi les affaires qui seront soumises au jury pour la première série du deuxième trimestre, se trouve fixée au 25 mai et jours suivants, celle des sieurs Adolphe Barthels et Kats, accusés de calomnie par la voie de la presse.

Toutes les sections, à l'exception d'une seule, ont terminé l'examen du projet de loi relatif au péage de l'Escaut. Les rapporteurs nommés sont MM. Rogier, de Brouckère, F. de Mérode, Andries et Lebeau.

Il circule à Mons une pétition tendante à demander que le chemin de fer de Bruxelles à Paris entre dans la ville.

Le Morning-Post dit qu'il est arrivé en Angleterre des dépêches du colonel Sheil, annonçant une défaite sérieuse de l'armée anglaise des Indes, à Peshawa, frontière du Punjab.

Bruxelles, le 6 mai. — (5 heures). — La bourse était au grand calme. Les cours sans fluctuations saillantes. Point de nouvelles. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 35 1/4, 5 p. c. 101 5/4, 4 p. c. 92 p. c. 72 1/2 A. Société Générale titres en nom fl. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1065 75 (106 5/8) P.; Banque de Belgique 810 (81); Actions-Réunies 612 50 (61 1/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (100) P.; Société Nationale 1000 (100) P.; Lits militaires 5270 (100) A.

L'actif espagnol est très ferme; on croit généralement à l'ouverture des négociations diplomatiques ayant pour but de pacifier la Péninsule. On a coté au comptant: 18 7/8 A., primes à un mois 19 1/4 dont 1.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 19 1/8 5/16 A.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 6 mai.

M. Lejeune procède à l'appel nominal à 3 heures 3/4. M. Dubus donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est approuvé.

M. Lejeune. Les pétitions suivantes sont adressées à la chambre: Les administrations communales des communes composant le canton de Looz (Limbourg) demandent le siège d'un seul tribunal pour la province, qui serait fixé à Hasselt.

Plusieurs avocats et avoués du tribunal de Tongres demandent que le tribunal du chef-lieu de la province soit maintenu à Tongres et que l'arrondissement de ce tribunal comprennent les cantons de Looz et St-Trond.

Le conseil communal de la ville de Tongres adresse des observations sur le projet de nouvelle circonscription judiciaire de la province du Limbourg.

Trois éditeurs de journaux, de Bruxelles, demandent que la chambre ne se sépare pas sans adopter le projet de loi relatif au port des journaux.

Les administrations communales des cantons de Neuchâteau, Patisseil, Florenville, Etale, les notaires de l'arrondissement de Neuchâteau, adressent:

— Oh! père Brutus, je n'aurais jamais osé vous le dire; mais, voyez-vous, si je ne me marie pas avec la citoyenne Luzerne, le diable m'aura garçon.... Mais peut-être qu'elle ne le voudra pas....

— Elle ne voudra pas! Je voudrais bien voir ça, par exemple; c'est moi que ça regarde. Tope là! voilà qu'est dit et à ta santé.

— A la vôtre donc, bon père Brutus!

A la manière dont Curtius prononça ces dernières paroles, je compris qu'il aimait Marie depuis long-temps; j'étouffais!

— En voilà encore une de veuve, reprit Brutus en heurtant dédaigneusement la bouteille vide sur la table; petite, va-t'en nous en chercher une autre et dans le bon coin, tu sais?

La porte du réduit où j'étais caché s'ouvrit au même instant. C'était la cave de Brutus. Marie entra; elle tremblait de tous ses membres, et pouvait à peine se soutenir.

— Eh bien! Marie, lui dis-je quand elle fut près de moi, vous l'avez entendu, un autre....

— Jamais! me répondit-elle; jamais!

— Mes lèvres se posèrent sur les siennes.

— Eh! que diable fais-tu donc? cria Brutus. A gauche, au fond; faut-y que j'y aille?

A la voix de son père, à ce mot, faut-il que j'y aille, au bruit que fit une chaise comme quand celui qui est assis dessus la dérange pour se lever, Marie jeta un cri et se trouva mal dans mes bras.

— Qu'est-ce que ça! hurla Brutus; et dans un bond il fut auprès de nous. Un voleur! s'écria-t-il en me voyant; en même temps sa large main me cramponnait l'épaule comme avec des doigts de fer, et me traînait dans la pièce voisine.

— Sauvez Marie! sauvez Marie, lui disais-je.

Curtius l'avait enlevée et portée sur une chaise. Quelques gouttes d'eau qu'il lui jeta au visage la firent bientôt revenir à elle. Le premier mot qu'elle prononça fut celui-ci:

— Ne le tuez pas! ne le tuez pas!

Les yeux de Curtius brillaient comme deux charbons; ses dents se heurtaient comme celles d'un tigre en fureur. — Je le connais, s'écria-t-il, c'est un noble, un aristocrate. Brutus me serra l'épaule à me briser les os,

sent des observations contre le projet d'organisation judiciaire de la province de Luxembourg.

La chambre des notaires de l'arrondissement de Hasselt, adresse des observations sur le projet de nouvelle circonscription judiciaire de la province de Limbourg.

Les administrations communales de Houppertingen, Heren St-Hubert, Werm et Schalthoven (Limbourg), demandent leur adjonction à l'arrondissement de Tongres.

Le conseil communal de Bastogne demande que cette ville forme le chef-lieu d'un arrondissement judiciaire ou du gouvernement provincial.

M. Simons. On vient de vous donner l'analyse de quelques pétitions relatives à la réorganisation judiciaire du Limbourg; comme déjà les sections s'occupent de ce projet, et que d'ici à peu de jours je suppose que la section centrale l'examinera, je crois qu'on pourrait lui renvoyer ces pétitions directement. (Oui! oui)

Cette proposition est adoptée.

M. Pöllens demande qu'une de ces pétitions soit insérée au *Moniteur*. Cette proposition, combattue par M. de Brouckère, est rejetée.

M. d'Huart demande à la chambre un congé de quinze jours. — Accordé.

M. de Jaegher, au nom de la section centrale pour le budget du département des affaires étrangères, exercice 1859, présente les deux rapports déjà imprimés et distribués sur les projets de loi ayant pour objet: 1° d'ouvrir un crédit supplémentaire de 500,000 fr. au ministère des affaires étrangères pour l'établissement de nouvelles missions et pour faire face aux dépenses qui résulteraient du traité de paix avec la Hollande; 2° d'ouvrir au même département un crédit de 12,565 fr. 97 c., pour supplément à l'article unique du chapitre V du budget des affaires étrangères de 1858. (Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.)

La section centrale propose l'adoption de ces deux projets.

M. Verdussen présente au nom de la commission permanente des finances le rapport déjà imprimé et distribué sur le projet de loi relatif à la régularisation d'un crédit de fr. 157,064 10 imputé sur le budget de la guerre pour l'année 1855 et dont le transfert est demandé au budget de 1858.

La commission propose l'adoption.

M. Mast-de-Vries présente au nom de la section centrale pour le budget du département de la guerre, le rapport sur les différents projets de loi portant demande de transferts de crédit.

La section centrale propose l'adoption.

M. de Brouckère. Les rapports qui vont être présentés sont relatifs aux élections; il faudrait, avant d'y procéder, régler l'ordre du jour. Je demande que les projets dont les rapports viennent d'être faits, soient mis à l'ordre du jour pour demain. (Oui! oui.)

M. Zoude. J'ai fait un rapport qui a été imprimé et distribué sur le projet de loi relatif à l'importation du bois étranger; je demande qu'il soit mis à l'ordre du jour pour demain.

M. de Brouckère. Je crois que nous ne devons mettre à l'ordre du jour que les projets de loi d'une urgence incontestable. Si nous en admettons d'autres et avec le peu de temps dont nous pouvons disposer d'ici aux élections, nous ne pourrions pas finir.

M. Zoude. Le projet de loi dont il s'agit a été adopté par la chambre, modifié par le sénat, et le retard qu'il éprouve tient en souffrance les intérêts du trésor.

La chambre décide que les trois projets dont le rapport a été fait seront mis à l'ordre du jour de demain; elle n'accueille pas la proposition de M. Zoude relative à la loi sur les bois étrangers.

M. Zoude. J'ai convoqué la commission du canal de Charleroy; il s'y trouve en ce moment trois vacances, il serait urgent d'y pourvoir.

La chambre décide que le bureau complètera la commission du canal de Charleroy.

Sur la proposition de M. Dechamps, M. Desmaizères, nommé membre de la chambre des représentants par le district de Gand, est admis et prête serment.

MM. Coppieters et Liedts présentent le rapport sur les opérations des collèges électoraux de Mons et de Courtray qui ont nommé, le premier M. Sigart-Goffin en remplacement de M. Gendebien; le second M. Van Cotsem en remplacement de feu M. Beckart.

Les opérations ont été jugées régulières, mais les deux députés élus n'ayant pas fourni leur acte de naissance, leur admission est ajournée jusqu'à production de cette pièce.

M. le ministre des finances dépose sur le bureau le compte spécial de la négociation des bons du trésor pendant l'exercice 1858. Ce compte sera imprimé.

La séance est levée à quatre heures et demie. Demain séance publique à 2 heures.

Le bureau a nommé pour compléter la commission du canal de Charleroy, MM. Kervin, Pirmez et B. Dubus.

LIÈGE, LE 7 MAI.

On travaille avec activité à la construction du nouveau pont pour le passage du chemin de fer au Val-Benoit. Deux cent quatre-vingt pilotes sont déjà enfoncés, et trois cents ouvriers sont continuellement occupés à ces travaux. On présume que les piles seront posées pour le mois d'octobre prochain et que le pont tout entier sera achevé dans le courant de 1840. Les pierres qui seront employées à sa construction paraissent être de la meilleure qualité. Elles proviennent des carrières d'Aywaille et de Comblain-le-Pont où quatre cents ouvriers sont occupés à en extraire.

La section du chemin de fer de Landen à St-Trond sera terminée pour le mois d'octobre prochain et probablement inaugurée le premier novembre. Sept cents ouvriers y travaillent et ce nombre sera probablement doublé d'ici à deux mois. Il reste encore de grandes masses de terrain à remuer. Mais l'été est là et les travaux pourront être continués sans interruption.

Il existe, dans la mise à exécution du tarif actuel, et dans la perception du prix des places, au chemin de fer, quelques irrégularités que nous croyons devoir signaler.

— Oui, un noble, dis-je avec calme en m'adressant à Curtius; et tu sais qu'on trouve chez les nobles des secours quand on en a besoin, un lit et du pain quand on n'en a pas.

— C'est vrai, me répondit-il, j'ai trouvé tout cela chez ton père qui était honnête homme quoique noble; mais tu ne vaudrais pas ton père, toi.

— Que faisais-tu là?

— Que t'importe! Je ne puis et ne veux le dire qu'à M. Choppin.

— Au citoyen Brutus, reprit celui-ci en se redressant; eh bien, parle!.... Curtius n'est pas de trop; que faisais-tu là?

— J'attendais que tu fusses seul pour te dire que j'aime ta fille, qu'elle m'aime, et que je te la demande en mariage.

— Et tu ne l'auras pas. D'abord, parce qu'il n'y a jamais eu de nobles dans ma famille et qu'il n'y en aura jamais; ensuite, parce que Marie est promise à Curtius et qu'elle sera sa femme.

Marie se jeta aux genoux de Brutus en pleurant. — De grâce, mon père! mon bon père!

— Il n'y a pas de père qui tienne! tu seras la citoyenne Curtius. — Quant à toi, me dit-il, t'es ben heureux d'avoir eu un père qui ait fait du bien à l'amî; mais fais-moi le plaisir d'aller voir dehors si j'y suis; et si jamais je te retrouve ici....

Sa phrase n'était pas finie, que déjà j'étais au milieu de la rue où il m'avait lancé comme vous ferez d'un enfant.

II.

J'étais au désespoir. Enlever Marie était impossible, fléchir son père plus impossible encore. — Brutus était né pour son nom; c'était l'entêtement en chair en en os. — Curtius n'était pas un obstacle moins redoutable, ni moins difficile à vaincre. On racontait de lui des traits d'une audace et d'une témérité incroyables: enfant sans parents et sans asile, il avait été reçu chez son père, qui l'avait mis ensuite à même d'apprendre un état. — Il avait pris celui de boucher. Il gardait, comme on l'a vu, une sincère reconnaissance à son père pour les bienfaits qu'il en avait reçus; mais cette reconnaissance ne s'étendait pas jusqu'à moi. — Je n'étais pas pour lui le fils de son bienfaiteur, je n'étais que son rival. Sa jalousie, comme toutes ses passions, était poussée à l'extrême; et, depuis qu'il savait que j'aimais Marie, il n'avait

On paye, au bureau d'Ans, pour une place de char-à-bânes de Liège à Landen, deux francs. Il était naturel de supposer que le retour de Landen à Liège ne coûterait pas davantage. Qu'on se détrompe. Il faut payer un demi franc de plus!

Maintenant voici comment la perception s'opère. Pour le trajet de Landen à Waremme on paye, entre les mains de l'un des gardes préposés au service de cette section, un franc vingt-cinq centimes. Arrivé à Waremme on prend au bureau du recaveur un billet pour Liège et l'on paye un franc. Mais à peine a-t-on repris sa place, en char-à-bânes qu'un employé vous demande encore un supplément de vingt-cinq centimes!

Ce mode de perception nous paraît fort défectueux. Il nous semble qu'il vaudrait mieux autoriser le recaveur de Waremme à se faire payer ce supplément. On prétend que les gardes perçoivent le prix des places de Landen à Waremme; il n'y a pas de bureau à la station de Landen. Mais le même motif n'existe point pour Waremme où se trouve un agent comptable chargé de la recette.

Le maintien de ce qui existe aujourd'hui pourrait donner lieu, sinon à des exactions on des vexations, du moins à des difficultés entre les gardes et les voyageurs. Munis de leur billet qui porte 1 franc de Waremme à Ans, ceux-ci pourraient fort bien se refuser à payer le supplément de 25 centimes; des altercations s'en suivraient et peut-être des querelles et des rixes qu'il importe de prévenir.

En demandant que l'administration fasse cesser cet état de choses, nous lui demandons en même temps pourquoi elle nous fait payer deux francs et demi de Landen à Liège, tandis qu'elle n'exige que deux francs de Liège à Landen. Il nous est impossible de comprendre cette différence qui ne saurait être basée sur aucun motif raisonnable.

Notre administration théâtrale pour 1859 à 1840 est aujourd'hui constituée. Une commission, choisie parmi les actionnaires, a été nommée, à l'effet de contrôler et de surveiller les opérations de M. Leroyer. Mais il nous semble qu'indépendamment de cette commission, il conviendrait d'établir un comité de lecture, chargé spécialement de faire un choix des meilleurs drames et vaudevilles qui pourraient être représentés avec succès sur notre scène. Un personnel de trois membres suffirait. Nous soumettons cette idée au conseil d'administration persuadés, comme nous le sommes, qu'elle emploiera tous ses efforts à composer un bon répertoire.

On lit dans le *Commerce Belge*: M. Smits, directeur provisoire de la Banque de Belgique, n'était pas encore entré en fonctions samedi, étant retenu par une indisposition. Il est positif que l'on travaille à un projet tendant à relever cet établissement financier, en le mettant à même de rendre au commerce les services qu'il est appelé à lui rendre. La coopération du gouvernement et le concours d'autres institutions financières, lui seraient assurés.

Nous apprenons que le travail de M. Simons pour le chemin de fer de la Vedre, a été remis depuis quelque temps déjà à M. le ministre des travaux publics, et qu'il est soumis en ce moment au conseil des ponts-et-chaussées. Espérons que l'instruction sera promptement achevée, au moins pour une partie de ces grands travaux.

Voici un nouvel exemple des avantages que présente le chemin de fer pour faire beaucoup de chose en peu de temps. Jeudi dernier, un médecin de Bruxelles est parti à 7 heures du matin pour Malines, y a vu un malade, et à peu retourner à la station assez à temps pour prendre le convoi de Liège parti de Bruxelles à 7 heures et demie. Il est arrivé à Liège à 14 heures et demie, y a visité sept malades, a pris part à deux consultations, inspecté l'hôpital militaire, et reparti par le convoi de 5 heures, il était de retour à Bruxelles pour dîner.

On écrit de Valenciennes, le 2 mai: Le corps d'armée réuni sur nos frontières va être dissous immédiatement; on n'attendait pour cela que l'inspection générale du duc d'Orléans, qui est terminée. Deux cents hommes environ du 57^e de ligne ont quitté avant-hier notre ville. Ces militaires, libérés du service, rentrent dans leurs foyers. Nous voyons aussi chaque jour des détachements de militaires congédiés traverser notre ville.

On écrit de Berlin, le 27 avril, à la *Gazette d'Augsbourg*: Immédiatement après l'arrivée de la nouvelle de la signature du traité de paix hollandais-belge, on a expédié aux 7^e et 8^e corps l'ordre de congédier les réserves de guerre et de remettre tout sur l'ancien pied.

On écrit de Vienne au même journal, et sous la même date, que la même nouvelle y est parvenue dans le court intervalle de six jours et quelques heures. Cet empressement prouve l'intérêt européen de cette question.

plus couché que sur un banc de pierre qui était à sa porte. Pourtant il avait foi en elle; il ne lui était pas venu à l'idée que notre liaison fût autre que toute de sentiment. C'est que Marie était une de ces femmes bien rares qui nous inspirent de la jalousie sans rien perdre de notre estime.

Il y avait trois jours que je n'avais vu Marie, lorsque enfin je reçus une lettre d'elle. Je la sais encore par cœur; je ne l'oublierai jamais, la voici:

« Vous savez si je vous aime, Emile! et vous devez deviner tout ce que j'ai fait pour fléchir mon père; — il est inflexible! il faut que je sois à moi-même... A cette condition là seulement votre tête ne sera pas mémorée!... J'ai promis; mais je ne tiendrai pas ma promesse. Fuyez! fuyez vite! il n'y a plus que quelques jours. Ne vous inquiétez pas de moi je vous serai fidèle. Adieu. »

Je couvris cette lettre de baisers!... je la mouillai de larmes; je l'interprétai de cent façons. Voulaient-elles se tuer dès qu'elle me saurait en sûreté? — devrais-je fuir? — le pourrais-je? — et l'aurais-je fait quand je l'aurais pu? — et comment lui parler! Curtius qui chaque nuit était là couché à sa porte comme un dogue de garde. Un moment j'eus l'idée d'assassiner cet homme. Résolu à tout tenter pour voir Marie, je m'armai et sortis, mais sans dessein arrêté. — Il était sept heures du soir à peu près. J'allais au hasard, lorsque tout à coup, au détour d'une rue, j'entendis une voix qui chantait le refrain en vogue: *Marchons! marchons!* Je reconnus cette voix: c'était celle de Curtius. Il était à deux pas de moi. Je pris soudain une de ces résolutions fermes et décisives qui sont d'autant meilleures en pareil cas, qu'il n'y a pas assez de temps pour les refroidir entre le moment où on les prend et celui où on les met à exécution. J'abordai hardiment Curtius en lui frappant sur l'épaule. Curtius! lui dis-je.

— Quoi? me répondit-il brusquement avant de m'avoir reconnu; passe ton chemin! ajouta-t-il brusquement encore lorsqu'il vit quel était son interlocuteur.

— J'ai à te parler, ajoutai-je.

— Pas moi!

Et il me tourna le dos. J'étais allé, et déjà, presque involontairement ma main se portait sur le pistolet que j'avais dans ma poche. Il se retourna soudain.

— On écrit de Pragues, le 28 avril : Les ordres du général Skrzynecki, arrivés ici il y a quelques jours et relatifs à la fortune peu considérable qu'il avait laissée à Prague, sont de nature à nous donner la certitude que lui et sa famille ont choisi Londres comme lieu de séjour définitif. (Journal de Francfort.)

— On écrit de Berlin, 28 avril : Le bruit est généralement répandu aujourd'hui dans la capitale, que par un effet de la clémence de notre monarque la peine de 6 mois de forteresse, à laquelle a été condamné l'archevêque de Posen et Gnesen, a été commuée en une ville pour le même terme, avec le libre choix de son habitation dans une maison particulière. Quelques circonstances qui ont accompagné cette commutation de peine ne laissent pas de doute sur la véracité du fait. (Corresp. de Hambourg.)

— On lit ce qui suit dans la Gazette de Dusseldorf : La belle fête de Schiller, le 9 mai, cette fête, par laquelle l'Allemagne intellectuelle elle-même se glorifiera dans la glorification d'un de ses plus grands génies, réveille aussitôt les Belges des sentiments sympathiques. Leur pays sera représenté à Stuttgart par M. le baron de Reiffenberg, littérateur belge et conservateur de la bibliothèque royale. M. de Reiffenberg se fera inscrire parmi les orateurs de la fête et son discours aura sans doute du retentissement.

— S. M. la reine de Portugal, sur la demande qui lui en avait été faite, M. le chevalier de Almeida Garret, son conseiller et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Madrid, vient de nommer MM. de Reiffenberg et Quetelet chevaliers de l'ordre du Christ.

COUR D'ASSISES.

Comme nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, la cour d'assises a ouvert et clôturé hier la session du jury. Deux affaires de peu d'importance ont été appelées successivement. Anne-Marie Hartmans, déclarée coupable de vol domestique, a été condamnée à 6 mois de prison, la cour ayant pris en considération la sincérité de ses aveux et sa bonne conduite antérieure. Jean Willem dit Deschamps a été acquitté de la prévention de coups et blessures qui pesait à ses charges. Il s'agissait d'une querelle qui s'était élevée dans un cabaret entre l'accusé et un nommé Herpin.

L'instruction établissait de la manière la plus claire que ce dernier avait commencé la rixe en provoquant violemment Willem, qui, poussé à bout, avait fait usage d'un râteau dont les dents de fer s'enfoncèrent dans le crâne de Herpin. Le jury a pensé sans doute que la nécessité de la légitime défense justifiait l'acte de l'accusé, car le chef du jury est venu lire une déclaration de non culpabilité.

La séance a été levée à une heure. Tous les jurés, titulaires et suppléentaires ont répondu à l'appel. Un seul d'entre eux a été dispensé du service, à la vue d'un certificat constatant un état de surdité qui le rend impropre aux fonctions du jury. La cour d'assises statuant sur l'opposition formée par M. le comte de Lannoy, à l'arrêt qui la condamne à 500 francs d'amende, hors de la session de janvier, pour n'avoir pas répondu à l'appel des jurés, l'a relevé de la peine prononcée contre lui, sur l'attestation d'un médecin, établissant l'impossibilité, pour le juré, de se rendre à son poste. Aujourd'hui la cour doit statuer sur plusieurs accusations coutumacières.

EXPOSITION NATIONALE DES OBJETS D'ART A BRUXELLES.

La commission directrice de l'exposition nationale des objets d'art croit devoir appeler l'attention des artistes sur quelques-unes des dispositions de ses réglemens.

L'exposition s'ouvrira le 1er septembre 1859, et se fermera le premier lundi d'octobre.

Les objets envoyés à l'exposition doivent être adressés à la Commission Directrice de l'exposition des objets d'art à Bruxelles.

Aucun objet n'est reçu après le 20 août, si ce n'est en vertu d'une autorisation spéciale accordée par le ministre de l'intérieur pour des causes extraordinaires, après avoir pris l'avis de la commission directrice.

Les artistes qui désirent vendre leurs productions au gouvernement, sont invités à joindre à l'envoi de leurs ouvrages une demande indiquant la désignation et le prix des objets offerts.

Cette demande doit être adressée au président du Jury des récompenses pour l'exposition des objets d'art à Bruxelles.

Le jury d'admission ne reçoit que des tableaux, bas-reliefs, dessins, gravures, ciselures et lithographies.

Il ne reçoit aucune copie, aucun tableau, dessin ou lithographie sans cadre, ni aucun objet qui ait déjà paru dans une exposition publique à Bruxelles.

— Cependant, où vas-tu et d'où viens-tu? me dit-il. Nous nous trouvions assez proche de la maison de Marie, et je devinais facilement sous quelle impression sa question bourrue m'était adressée.

— Je te cherchais, lui répondis-je avec sang-froid; j'ai à te parler. Entrons ici, nous y serons plus à l'aise et nous nous rafraîchirons; car je meurs de soif, et du doigt je lui montrais l'enseigne d'un cabaret. Soit que mon air de franchise lui imposât, ou que son goût prononcé pour le vin lui donnât un léger coup d'épaule, il se dirigea vers le cabaret où, sans façons, il entra le premier.

A l'aide de quelques rasades et de quelques protestations sur l'honnêteté de ma liaison avec Marie, je parvins à obtenir de lui la promesse d'un sauf-conduit pour le surlendemain et bientôt à la manière dont il prononça ses derniers mots, je vis bien qu'il n'avait plus toute sa raison. Il vida pourtant encore plusieurs verres et les deux tiers d'une bouteille d'eau-de-vie; balbutia nombre de phrases sans suite, et finit par rouler sous la table. J'appelai l'hôte, le payai largement et lui recommandai de donner à mon commensal un lit et tout ce qu'il voudrait. Un quart-d'heure après, j'étais sous les croisées de Marie. La pauvre enfant reconnut mes pas et ouvrit doucement sa croisée.

J'appris à Marie que j'allais avoir un sauf-conduit, et qu'à deux nuits de là, je viendrais la prendre pour fuir avec elle.

Rentré chez moi un peu avant l'aurore, j'essayai de dormir, pour abrégier les mortelles quarante-huit heures qui me sépareraient du rêve de toute ma vie.

— Je ne pus fermer les yeux. — Je m'habillai et sortis machinalement. En passant sur la place de la commune, mon attention fut un moment fixée par une foule nombreuse qui se pressait à une porte étroite; au-dessus de cette porte était écrit en gros caractère Club des Jacobins; car il n'était si petite ville de province qui n'eût ses jacobins, parodiant ceux de Paris. L'idée me vint que si Curtius n'était pas mort, il parlerait certainement, et j'étais curieux d'entendre le Cicéron du peuple, comme on l'appelait. J'entraî sans être reconnu. La salle était comble, et sur une estrade siégeaient cinq ou six individus à voix rauque et parmi lesquels était Brutus.

Et pourtant il y avait une idée dans cette foule, une idée brute encore et indignée, mais qui ne demandait qu'un peu de temps et d'autres moules que ces têtes étroites, pour s'élever grande et belle et dominer le monde.

Les gravures et lithographies ne sont admises que lorsqu'elles sont envoyées directement par leurs auteurs eux-mêmes. Les autres objets n'appartenant plus à leurs auteurs ne sont reçus qu'autant qu'il soit produit au jury une autorisation écrite de l'artiste.

Nul objet ne peut être retiré de l'exposition avant le jour de la clôture, si ce n'est en vertu d'une autorisation accordée par le ministre de l'intérieur, pour des motifs graves, après avoir pris l'avis de la commission directrice.

Les artistes doivent retirer leurs ouvrages, dans le délai d'un mois, à partir du jour de la clôture de l'exposition.

Ils peuvent désigner leurs mandataires ou les voies de transport par lesquelles ils désirent que les objets leur soient renvoyés.

La commission directrice terminera cet avis en rappelant que, indépendamment des acquisitions que fera le gouvernement, et des diverses autres récompenses qu'il accordera, il sera décerné des médailles aux artistes dont les productions auront mérité cette récompense honorifique.

Ces médailles sont de deux classes. La médaille ordinaire est en vermeil. La médaille de première classe est en or, et d'une valeur de 500 francs.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 4 mai. — Absens : MM. Tilman, Constant, Tombeur, Despa, Capitaine, Billy, Hanquet.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Communications :

1° Les artistes de l'orchestre du théâtre sollicitent une majoration de leurs émolumens.

2° Délibération de la fabrique de Ste-Foi ayant pour objet d'ester en justice contre le sieur Hauterman.

3° Délibération de la fabrique de St-Jacques relative à une action qui lui est intentée par les sieurs Pairou-Deprez et autres représentants Herrotte.

Sur la demande de M. Lion, le collège s'engage à faire vérifier dans les bureaux des receveurs de l'état les rôles de contributions qui n'étaient point rendus exécutoires lorsque le travail relatif aux élections a commencé; le but est, paraît-il, de s'assurer si aucun électeur nouveau (et le nombre en est très-augmenté cette année à cause des centimes additionnels) n'est parvenu, par des moyens extra-légaux, à grossir les contributions.

N'a-t-on pas perdu de vue que les receveurs sont autorisés, par une déclaration du ministre des finances faite à la chambre des représentants, à admettre de fausses déclarations qui portent les contributions à un taux plus élevé que celui auquel elles devraient être en réalité?

Ce système pourrait, il est vrai, avoir de conséquences pernicieuses; mais ces irrégularités, entachées d'un caractère de fraude, devraient, nous semble-t-il, faire annuler une élection.

En conformité du rapport de M. Lambinon, organe de la commission des travaux publics, le conseil décide :

1° Qu'il sera donné un avis défavorable à la proposition des hospices d'alléger le béguinage de St-Julien.

La commission de ces établissements d'humanité ne justifie pas que les 17 titulaires qui se trouvent dans ce local puissent se placer ailleurs sans diminuer le nombre destinés à la vieillesse; en outre le bail de Mlle. Bouhon n'expirerait que dans douze ans, il n'y aura pas de surenchère à son offre de 52,500 frs.; après l'expiration du bail, on obtiendra de ce bâtiment un prix beaucoup plus considérable. De plus, un salaire, à défaut de logement, sera indispensable pour ces 17 titulaires, ce qui diminuerait l'intérêt du prix de la vente.

Toutefois le comité de secours de St-Nicolas, pour appuyer le projet d'alliement, avait établi le calcul suivant :

Le loyer est de 447.

Le prix d'achat de 42,500.

L'intérêt du prix de loyer pendant les 12 années de bail, importe 7,590, tandis que celui du prix de la vente pendant le même laps de temps sera de 25,977 fr. 75 c.

Réunissant cette dernière somme aux 42,500 frs., le prix de vente sera de 68,467 frs. 75 c.

Mais M. Lion a établi d'abord que le loyer est de 572 et non de 447; ensuite que l'indemnité pour les 17 titulaires pendant 12 années serait de 12,340 frs.

M. Chefneux, de son côté, a fait valoir quelques considérations, et entre autres celle que l'on ne peut aliéner ces établissements de bienfaisance sans violer les intentions des fondateurs.

14 voix se sont prononcées pour l'avis défavorable, et 4, celles de Messieurs Brixhe, Forgeur, Neujean et Nagelmackers.

2° Qu'il y a lieu de maintenir la délibération de la régence du 24 juin 1856 qui supprime la partie de la rue d'Enfer entre son point de jonction avec la rue Bennequenne près des Bénédictines et la maison Goffatte n° 556.

La députation des états avait indûment approuvé cette délibération; toute suppression de rue a besoin d'être approuvée par arrêté royal, conformément à l'article 76 de la loi communale.

Les motifs de cette résolution sont puisés dans l'intérêt des mœurs et de la salubrité publique; cette rue est déjà supprimée depuis environ dix ans; elle est étranglée de tous côtés, et, pour la maintenir, il faudrait lui donner beaucoup d'élargissement, ce qui n'est pas possible.

Cette suppression est admise par 12 voix contre 6; ces dernières sont celles de MM. Chefneux, Brixhe, Lion, Koeler, Mouton et Piercot.

3° Qu'il y a lieu d'approuver le plan de régularisation de la rue derrière St-Pholien qui, terme moyen, n'a que trois mètres et serait portée à cinq mètres de largeur moyenne.

Il y aura 126 m. 91 c. à acheter par la ville, au fur et à mesure que les particuliers bâtiront, en déduisant ceux qu'elle cédera. Le prix du mètre est évalué à 8 fr., ce qui fait 1015 fr. 28 c.

4° Qu'il y a lieu d'émettre un avis favorable à la délibération des hospices du 12 septembre 1858 relative à l'aliénation d'une parcelle de terrain de 51 m. appartenant au béguinage St-Christophe. Il est fait une offre par le sieur Lemoine, mécanicien, de porter la première enchère sur le prix de 20 fr. le mètre en cas de vente par adjudication publique.

Ce prix est très-élevé puisque la société du gaz a acheté au prix de 10 francs un terrain qui n'est pas éloigné de celui que se proposent d'alléger les hospices.

De plus, l'architecte de la ville a constaté que la vente de ce terrain ne peut nuire en rien à des projets d'agrandissement de ce béguinage.

La demande d'un subside pour l'érection d'un monument à Ste-Walburge en faveur des victimes de leur dévouement à la révolution de 1850 est ajournée à une prochaine séance, l'affaire n'étant pas suffisamment instruite.

On discutera à huis-clos le rapport de la commission des travaux publics sur un plan de redressement de la rue Grand Jonckeu jusqu'à l'angle de la propriété des Anges.

Nos lecteurs se rappelleront que le ministre ayant subordonné l'approbation de ce plan à des conditions onéreuses pour la ville et favorables à la fabrique Ste-Véronique, le conseil a renoncé à cette amélioration.

Aujourd'hui le ministre paraît disposé à autoriser le redressement d'une partie de cette rue, de manière à ne pas nuire aux abords du nouveau jardin botanique.

On passe à l'ordre du jour sur la réclamation du curé de Ste-Véronique contre la suppression du subside accordé précédemment à l'école de cette paroisse.

Sur le rapport de M. Dethier, organe de la commission du contentieux, le conseil accorde à M. Bassompierre une somme de 480 fr. pour les 24 jours pendant lesquels son usine sur le biez du Moulin des Oies a chômé par suite des réparations que la ville a fait opérer au mur de la Rivelette.

Il a été constaté par M. l'architecte de la ville que les dégradations de ce mur ne provenaient pas du fait de M. Bassompierre, mais bien de sa construction; il reste si l'on avait fait procéder à ces travaux au moyen d'un batardau, la dépense aurait été beaucoup plus forte que celle qui est proposée par M. Bassompierre. Ce dernier consent à accepter l'indemnité de 480 francs.

Sur le rapport du même échevin, le conseil rapporte la résolution par laquelle il avait décidé la vente d'un terrain occupé par le sieur Marnette, rue Chaussée des Prés, vis-à-vis de l'église St-Nicolas. Ce dernier a produit récemment des titres de propriété.

A huis-clos le conseil : 1° a nommé Mlle. F. Dupont, sous-maîtresse à l'école de filles du Sud, en remplacement de Mlle. Delincée, démissionnaire;

2° a approuvé le plan de redressement de la rue Grand Jonckeu jusqu'à l'angle de la propriété des Anges;

3° a rejeté la demande de secours formée par plusieurs personnes attachées au théâtre.

Le potier est jaloux du potier, le pauvre l'est du pauvre, sed invidia medicorum est pessima, dit Celse. Ce proverbe n'a pas cessé d'être vrai, et quand un ouvrage de médecine est favorablement accueilli par les sociétés médicales, et surtout par les pairs de l'auteur, on peut affirmer sans crainte que les éloges sont mérités. Aussi, tout en avouant notre incomptence, nous recommandons, en toute sécurité de conscience, le nouvel ouvrage que vient de publier M. Girardeau de St-Gervais, parce que la Lancette, Gazette des Hôpitaux, du 15 octobre 1858, en a fait l'éloge et que son opinion est confirmée par M. Michu, médecin aussi instruit que consciencieux, qui en a également rendu un compte très-avantageux dans l'Hygiène, gazette de santé, du 25 octobre dernier. Outre les journaux, une commission choisie dans le sein de la société des Sciences Physiques et Chimiques de France, a fait un rapport sur le travail du docteur Girardeau, et a conclu à ce qu'il fut déposé honorablement dans ses archives, et qu'on adressât des remerciements à l'auteur, en lui envoyant copie du rapport signé par les membres de la commission, composée de MM. Julia de Fontenelle, secrétaire-perpétuel; Barbel, Rassy, Crommarias, Morand, Collard, Gérard, docteurs en médecine et membres de la légion-d'honneur. Ce rapport a été publié dans le Journ. des Sciences Physiques d'octobre 1858. (Voir aux Annonces.)

Les personnes qui ont fait usage de la pomme du savant professeur DUPUYTREN, sont unanimes sur ses merveilleuses propriétés, ce qui nous engage à la recommander de nouveau à nos lecteurs. (Voir notre numéro des 16 et 2 mai aux annonces.)

On venait de recevoir une circulaire du comité de Paris, et le président en donnait lecture, tant bien que mal. Entre autres phrases il y avait celle-ci (historique) : Tous les bons citoyens doivent veiller à ce qu'aucune pierre d'achoppement n'offre son angle à nos libertés, et les signaler au comité etc.

Le président semblait fort embarrassé de cette pierre d'achoppement, quand, tout-à-coup, une voix, partie du sein de la foule, s'écria : — Je le connais, moi, Pierre Choppement, c'est un maçon du faubourg ! un voyou !

— Il faut l'arrêter, cria-t-on.

Je compris le danger que courait le malheureux maçon.

— Citoyen, je demande la parole ! m'écriai-je de toute la force de mes poulmons.

— Tu l'as, me répondit le président quand le tumulte fut un peu calmé.

— Citoyen, leur dis-je, je crois que par pierre d'achoppement, le comité entend...

— L'aristocrate, à la lanterne ! hurla une voix. J'avais été reconnu.

— A la lanterne, l'aristocrate ! hurla toute la foule.

Et la populace se ruait sur moi, quand une voix plus forte que les autres les domina toutes en criant :

— Malheur à qui le touchera ! Je le prends sous ma protection.

Et en même temps, un homme se faisait passage au travers de cette foule comme un sanglier au travers d'un champ de maïs.

C'était mon ami de la veille, Curtius, qui venait de jeter son Quos ego ! à ce flot populaire qui menaçait de m'emporter.

— Je le prends sous ma protection, entendez-vous ? répéta-t-il. Le citoyen est bon citoyen : j'en réponds.

— Voilà un papier qu'il avait dans sa poche, cria un manant qui était près de moi.

— Donne, dit Curtius, en le lui arrachant des mains.

Je pâlis Curtius y jeta les yeux, grinça des dents, et, me poussant par les épaules, me jeta au milieu de la salle en hurlant à son tour : A la lanterne, l'aristocrate !

Ce papier était la lettre de Marie.

Mille voix couvrirent la voix de Curtius. Je fus pris, emporté; mes habits

furent mis en lambeaux, et quelques minutes après j'étais à la place du réverbère le plus voisin...

Quand je rouvris les yeux, j'enageais dans mon sang; une lampe éclairait une chambre blanche et nue; un homme était à côté de moi, l'œil hagard, le visage pâle, et d'une main tremblante il me faisait respirer des sels et du vinaigre. Le premier mot qui me vint aux lèvres fut le nom de Marie. L'homme me mit la main sur la bouche, et je reperdis connaissance.

Quand je revins à moi pour la seconde fois, j'étais dans un appartement élégant, dans un bon lit; et peu à peu je recouvrai l'usage de mes sens; je demandais toujours Marie, et toujours on me fermait la bouche. Deux jours seulement après cet horrible événement, il me fut permis de parler. Celui qui me donnait des soins était un médecin; je tiens de lui tous ces détails.

J'avais été pendu devant sa porte, il faisait presque nuit; une pluie affreuse avait heureusement dispersé la populace qui m'avait laissé à ballant un quatre, pour me servir de l'expression de Brutus. Le médecin, comme tout le monde, me croyait bien mort; mais voulant étudier les phénomènes que présentait un corps mort par la strangulation, il avait coupé la corde qui me retenait et m'avait porté dans la salle de dissection. Sous le premier coup de bistouri, j'avais poussé un soupir... Vous savez le reste.

Marie ! Marie ! demandais-je toujours.

Hélas ! la pauvre enfant s'était jetée dans la rivière et noyée, sitôt qu'elle m'avait cru mort !

Ici les larmes de M. Nérac coulèrent sur ses joues.

Mon père cependant connaissait son ami pour un homme qui pouvait bien croire peut-être avoir dit la vérité, mais qui pouvait bien aussi ne pas l'avoir dite, mon père seul doutait encore.

— A supposer que votre histoire soit vraie, mon ami, dit-il à M. de Nérac, qu'a-t-elle de commun avec le désastre de Waterloo, comme vous aviez semblé nous le dire ? Allons, avouez franchement que ce n'était là qu'une précaution oratoire pour vous faire écouter.

Cette histoire est vraie, répondit gravement M. de Nérac, et ce qu'elle a de commun avec le désastre de Waterloo, c'est que ce brave colonel Muller dont le nom se trouve dans la liste des morts que vous nous lisiez tout-à-

l'heure, ce brave colonel, c'est Curtius.

Décès : 1 garçon, 5 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Jean Joseph Ph. Redoulé, âgé de 52 ans, portefaix, rue Puits-en-Sock, veuf de Ida Jh. Thonart. — Elis. Jh. Vanherck, âgée de 20 ans, sans prof., faubourg Ste-Marguerite.

Du 6. — Naissances : 7 garçons, 8 filles.

Mariage 1, savoir :

Pierre Nicolas Guillaume Ed. Grandjean, receveur de houillère, rue du Stockis, et Cath. Charl. Elis. Frère, sans profession, rue St.-Severin.

Décès : 5 garçons, 5 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir : Jean François Dodeigne, âgé de 66 ans, maçon, rue St.-Remy, époux de Marie Françoise Maquet. — Jn. Guil. Eustache Helt, âgé de 28 ans, forgeron, faubourg St.-Léonard, célibataire. — Jean Louis Genet, âgé de 25 ans, ferblantier, rue Féronstrée, célibataire. — Anne Jne. Hubert, âgée de 80 ans, sans profession, rue Neuve. — Victoire Jehin, âgée de 55 ans, couturière, rue des Clarisses.

ANNONCES.

L'on DEMANDE une DEMOISELLE au fait du COMMERCE DE MERCERIE et une FILLE de QUARTIER rue Féronstrée, au Pied-d'Or, nouveau n° 22.

A VENDRE chez J. H. VANDRESSE à Verviers, deux bonnes paires de MEULES de Stolberg, et des SOIES pour blutoirs vieilles et neuves. 549

A VENDRE pour en jouir de suite, UNE PROPRIÉTÉ, SITUÉE A XHOVEMONT,

Quartier de l'Ouest de la ville de Liège.

Composée d'une PRAIRIE garnie d'arbres à fruits, coiffage, maison pour le cultivateur, jardin d'agrément avec un petit bâtiment, contenant un petit salon au rez-de-chaussée, une chambre à l'étage, une cave, un grenier et un puits, le tout de la contenance de 25 verges grandes environ.

La beauté du site de cette petite propriété, d'où la vue embrasse tout le vallon de la ville et des environs et les montagnes qui s'étagent dans le lointain, en fait un séjour d'autant plus agréable qu'il est aux portes de la ville.

A VENDRE au même endroit, séparément si on le désire, 5 verges grandes de COTILLAGE. S'adresser chaussée St.-Gilles, n° 516 et 517. 577

VENTE PUBLIQUE de briques neuves.

JEUDI 16 MAI, à trois heures de relevée,

Le notaire PARMENTIER adjugera aux enchères, au Thier à Liège, en lieu dit aux Six-Bonniers, proche la houillère de Gaillard-Cheval, environ DEUX CENT TRENTE MILLE BRIQUES, de bonne qualité, en deux lots, le premier de cent mille, le second de cent trente mille.

ARGENT COMPTANT. 576

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

BELLE MAISON à LOUER, rue du Collège, près du nouveau pont de la Boverie, vers le milieu de la rue en montant à gauche. Elle se compose au rez-de-chaussée, d'un Salon et d'une belle Salle à manger; au 1er étage, d'un grand Salon et d'une belle Chambre à coucher avec Alcove, au second et au 3e, de trois Chambres à coucher avec Alcove et Armoires. Cuisine, Lavoir, Caves, Pompes, un petit Jardin, et toutes les commodités désirables. Cette MAISON est décorée avec goût et les peintures sont de la plus grande fraîcheur. S'adresser rue du Séminaire, n° 515. 547

A LOUER, pour la St.-Jean prochaine, une BONNE MAISON de rentier, au Mont-St.-Martin, n° 52. On peut la voir tous les jours de 2 à 6 heures après-midi.

En VENTE aujourd'hui chez ROHAIRE, Libraire-Editeur, boulevard Italien, 10.

TRAITÉ COMPLET DES

MALADIES SYPHILITIQUES,

PAR GIRAudeau de St-Gervais,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, EX-INTERNE DES HOPITAUX ET ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE. 1 vol. in-8° de 800 pages avec le portrait de l'auteur par Vignerou, et atlas de 20 gravures coloriées. — Prix : 6 Francs, et par la poste 8 Francs.

PRINCIPAUX CHAPITRES :

Origine de la syphilis, son principe. — De la génération chez l'homme et les animaux. — Maladies héréditaires. — De l'onanisme. Divers modes de contagion. Maladies primitives, écoulement, fleurs blanches, moyens de les guérir radicalement. Ulcères des membranes muqueuses chez l'homme et chez la femme, végétation, ex-croissances. Affections constitutionnelles ou invétérées. Darts, surdité, ophthalmie, boutons, éphélides. — Chute des cheveux et des dents, gouttes, rhumatismes, douleurs nocturnes. — Exostoses, carie, nécrose, hydrocèle, hydropisie mélancolique, apoplexie. — Du traitement mercuriel interne et externe, frictions, Chez l'auteur, docteur-médecin, rue Richer, n. 6 bis à Paris. (Consultations gratuites par correspondance) et chez les correspondants suivants :

Descordes-Gauthier, à Bruxelles; Vaudevelde, à Anvers; Massot-Froment, à Gand; Lonfontaine, à Liège; Demaret, à Namur; Carette, à Tournay; Etienne, à Verviers; Cavenaile fils, à Audenaerde; Vanoutrie-Pollet, à Bruges; Wanty, à Baumont; Algrain, à Binche; Vander Espt à Courtray; Fagot-Briquet, à Couvin; Estrevenari, à Dour; Rasquinet, à Huy; Smont, à Louvain; A. Dewitte, à Leuze; Lechen, à Luxembourg; Putsage, à Mons; Minne, à Menin; Limaige, à Peruwelz; Roy, à Renaix; V° Mas-Cuypperr, à Helmont; Van Waesberge, à Hoorn; Prosper, coiffeur, à La Haye; Van Harinxma, à Leuwarden; André et C°, négociant, à Rotterdam; Van der Schulk, à Schiedam; Lecointre fils, à Gœz.

FAILLITE DE la dame E. Sommer, MAGASIN PLACE VERTE, A LIEGE, N° 780. MARDI ET MERCREDI 7 et 8 MAI 1859, à deux heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ A LA continuation de la vente DES MARCHANDISES DE LA DITE FAILLITE. ARGENT COMPTANT. 574

LIBRAIRIE DE L.-J. BAYAUX-PARIS, A HERVE. EN VENTE :

Cours complets d'écriture Sainte et de Théologie, dédiés à N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous la direction de Mgr. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes petit in-4°, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Chaque cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Oeuvres de St.-François de Sales, 4 volumes de la plus belle édition.

Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres très-estimés.

Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apostolique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8°.

Dictionnaire de Théologie, par Bergier.

Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de Feller, continué jusqu'en 1857, pour M. le baron Henrion, revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être rectifiées sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la plume de l'illustre de Feller.

Sacrorum Bibliorum concordantia, 2 beaux vol. gr. 8°.

Les Théologies Dens, L. Liguori Bouvier, etc.

Le Manuel des Asseseurs.

Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et magnifique édition gr. 8°, dont un volume contenant 500 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature. Assortiment de Livres de Prières français et allemands et flamands.

Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'éducation.

Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les instituteurs y seront traités aussi avantageusement que partout ailleurs.

Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bureaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix très-modérés.

Fournitures à l'usage des administrations communales et des recettes.

Reliures de Livres à prix très-modéré, etc., etc.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER POUR CAUSE DE DEPART.

LE VENDREDI et le SAMEDI 10 et 11 MAI 1859, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ Par le ministère du notaire GILKINET, en la maison sise à Liège, rue Mont St.-Martin, n° 50-659, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UN MOBILIER.

Consistant principalement en chaises bourrées, canapés, fauteuils, secrétaire, tables, armoires, commodes, porcelaines, cristaux, belles glaces, pendule, literies, batterie de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long.

Il sera aussi vendu le second jour, 5 à 400 bouteilles de vin de Bourgogne de 1° qualité, des années 1825, 1827 et 1834.

Plus une bibliothèque contenant entr'autres divers ouvrages de religion et notamment la collection de l'Ami de la Religion et du Roi depuis 1815 jusqu'en 1857. ARGENT COMPTANT. 575

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES ADJUDICATION DE TRAVAUX.

LE MARDI 14 MAI prochain à midi dans une Salle de l'Hôtel de Ville,

IL SERA PROCÉDÉ par M. LAMBINON, échevin délégué, en présence du receveur des Domaines, à la mise en ADJUDICATION AU RABAIS des TRAVAUX de

RECONSTRUCTION ET RÉPARATION nécessaires aux murs de clôture des jardins du ci-devant convent des Jésuites Anglais.

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de la recette des domaines, Potière 751, où les amateurs peuvent en prendre connaissance. 508

BOURSES.

Table of exchange rates for LONDRES, LE 4 AVRIL, listing various currencies and their values.

Table of exchange rates for ANVERS, LE 6 MAI, listing various currencies and their values.

BULLETIN DE BOURSE. Le cours de la rente espagnole s'est bien soutenu aujourd'hui et a même légèrement haussé. Ouvert à 19 1/8, on reste à 19 1/4 cours. — Primes à tous mois 19 1/2 dont 1/2 0/0. — Fonds belges avec peu d'affaires. Les actions négligées.

Table of exchange rates for BRUXELLES, LE 6 MAI, listing various currencies and their values.

VIENNE, LE 27 AVRIL. Métalliques 5 p. c., 107 7/16. — Actions de la Banque 1515.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 MAI. Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec 55 passagers, 12 chevaux et diverses marchandises. Le brick anglais Apame, v. de St.-Domingue, ch. de café. Le pleyt belge Catharina, v. de Londres, ch. de div. march. Le pleyt belge Neptunes, v. de la Hollande, ch. de div. march.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 6 MAI 1859. Froment, l'hectolitre, fr. 22 80. Seigle, idem, fr. 15 78.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 632.